

REGLEMENT DU GRAND JEU

FETE DU NAUTISME « TROUVE TON STYLE »

1. OBJET

L'Association Fête du Nautisme, déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 6 avril 2001, dont le siège social est situé à Paris (75015), Port de Javel Haut, organise, sur son site internet accessible (via l'url <http://www.jeu-fetedunautisme.com>) et sur sa page facebook (via l'url https://www.facebook.com/LaFeteDuNautisme/app_603171703028453), un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing destinée à promouvoir l'évènement. La durée du jeu est fixée du lundi 9 juin 2014 au dimanche 13 juillet 2014 inclus.

L'association Fête du Nautisme est désignée ci-après comme « l'organisateur ».

Le jeu concours est désigné ci-après comme « l'opération ».

Le participant au jeu concours est désigné ci-après comme « le participant ».

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu concours gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure à la date de sa participation et résidant en France Métropolitaine ou dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer.

Une seule participation par personne est autorisée.

Ne sont pas autorisées à participer au présent jeu concours les personnes ayant un lien juridique avec les partenaires de l'opération, leurs collaborateurs permanents et occasionnels, leurs ascendants, leurs descendants, leur conjoint, partenaire ou concubin.

3. REGLEMENT

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement qui est consultable et téléchargeable dans son intégralité sur le site internet dont l'adresse est « <http://www.jeu-fetedunautisme.com> » (en format .pdf) et qui peut également être adressé gratuitement (remboursement des frais d'affranchissement sur simple demande au tarif d'un envoi pli non urgent) à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de l'organisateur à l'adresse suivante :

Fête du Nautisme
Grand Jeu « Trouve ton style ! »
Port de Javel Haut
75015 Paris - FRANCE

Aussi, il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation et l'application du présent règlement ou le mécanisme et les modalités du jeu concours ainsi que la liste des gagnants.

Le règlement complet de l'opération est déposé chez :

Maître Eric CRUSSARD
Huissier de Justice
16 rue du Pont-Neuf - 75001 PARIS.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'opération et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin et la dernière version sera mise en ligne dans les meilleurs délais.

4. PRINCIPE DE L'OPERATION

L'opération consiste à répondre à une série de questions sur le site internet et/ou à déposer une photo sur la page facebook dans l'application jeu développée pour l'occasion.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant soit répondu correctement à l'ensemble des questions via le site internet, soit posté une photo validée par l'organisateur via la page facebook (application de type Photo Contest).

Les gagnants sont récompensés par les lots mis en jeu et présentés à l'article 8 « DOTATIONS » du présent règlement.

4.1 – Les questions

Présentées sous forme de QCM (questionnaire à choix multiple).

Cinq questions au total durant toute la période de validité du jeu.

Une question sera publiée chaque semaine pour une durée de 7 jours consécutifs :

Soit

- du 9 au 15 juin
- du 16 juin au 22 juin
- du 23 au 29 juin
- du 30 juin au 6 juillet
- du 7 au 13 juillet

Les questions resteront accessibles durant toute la durée du jeu, soit jusqu'au dimanche 13 juillet 2014. Le participant peut ainsi s'inscrire alors que le jeu a déjà débuté et répondre aux questions publiées dans le passé.

Une fois que le participant a répondu à une question, celle-ci n'est plus accessible jusqu'à la fin du jeu. Toute réponse est ferme et définitive.

4.2 – Les photos

Durant la période de validité du jeu, du 9 juin au 13 juillet, le participant dépose une photo représentant la pratique d'une activité nautique (tout support : voile, paddle, surf, plongée, canoë-kayak, kite, planche à voile...) sur la page facebook, après avoir aimé la page, rempli le formulaire de participation et accepté le présent règlement. Les photos seront au préalable validées par l'organisateur avant leur mise en ligne. La participation est limitée à une photo par personne (même nom, même adresse) toute photo publiée sur la page facebook et validée par l'organisateur permettra au participant d'être sélectionné pour le tirage au sort final.

L'Association Fête du Nautisme se réserve le droit de refuser sans justification toute participation qui lui paraîtrait inappropriée ou ne respectant pas les règles du présent règlement.

Sera notamment refusée toute photo :

- en contradiction avec les lois en vigueur ;
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public ;
- représentant un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une œuvre originale, une marque, un modèle déposé, etc.

En outre, compte tenu de l'intérêt général attaché à la répression de l'apologie des crimes contre l'humanité, de l'incitation à la haine raciale ainsi que de la pornographie infantile, l'Association Fête du Nautisme se réserve le droit d'informer les Autorités de toute photographie présentant un tel contenu.

Le participant garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle de toute photographie postée sur l'application du Jeu.

L'Association Fête du Nautisme ne peut être tenue pour responsable de toute violation par le participant d'un droit de propriété intellectuelle.

L'Association Fête du Nautisme se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

5. DEROULEMENT DE L'OPERATION

Pour accéder au jeu concours, le participant doit :

1/ se connecter directement à Internet à l'adresse suivante : « <http://www.jeu-fetedunautisme.com> ». Il décide alors s'il souhaite répondre aux questions en choisissant l'option « Quiz » ou s'il participe au Photo Contest en choisissant l'option « Photo » : dans ce dernier cas, il sera alors dirigé vers la page Facebook de la Fête du Nautisme hébergeant le jeu (https://www.facebook.com/LaFeteDuNautisme/app_603171703028453)

2/ remplir ensuite un formulaire de participation en saisissant les champs suivants : prénom, nom, adresse e-mail, année de naissance, code postal, pratique d'un sport nautique, mot de passe (uniquement pour le site internet). Tous ces champs sont obligatoires.

3/ prendre connaissance du présent règlement et cocher la case d'acceptation du règlement.

Les participants peuvent s'inscrire avant le début du jeu, dès le 5 juin 2014 ; cela ne leur procurera aucun avantage par rapport aux participants qui s'inscriraient quelques jours avant la fin du jeu.

La fin du jeu est fixée au dimanche 13 juillet 2014 à minuit.

6. DATES DE L'OPERATION

La date limite pour participer est le dimanche 13 juillet à minuit.

Seule la date de réception du courrier électronique sur les serveurs informatiques de l'organisateur fait foi.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait en aucun cas être engagée en cas notamment de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet pouvant survenir pendant le déroulement de l'opération.

7. NON VALIDITE DE LA PARTICIPATION ET FRAUDES

La participation au jeu concours sera invalide si :

- les formulaires sont incomplets
- Les indications d'identité et/ou d'adresse sont erronées, fausses ou envoyées à une mauvaise adresse électronique
- La réception électronique du dossier est postérieure à la date de validité minuit, la datation et l'heure électronique de réception faisant foi.

Le non-respect par le participant des conditions du règlement de l'opération comme de toutes celles qui seraient édictées par l'organisateur pour assurer son bon déroulement entraînera sa disqualification immédiate, l'organisateur statuant souverainement en pareil cas.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue du fait de fraudes éventuellement commises. L'organisateur statuera souverainement sur tout cas de fraude constatée de la part d'un des participants au jeu concours et aucun recours concernant sa décision ne pourra être admis.

L'organisateur pourra suspendre toute participation qu'il jugerait contraire au règlement ; en particulier, l'organisateur pourra suspendre tout participant suspecté de multi-comptes.

8. DOTATIONS

Les participants ne peuvent prétendre qu'à un seul lot durant toute la période du jeu concours.

Les lots mis en jeu ne peuvent faire l'objet de compensations financières ou d'échanges.

1^{er} prix : 1 séjour (7 nuits) en République Dominicaine (Cabarete) pour 2 personnes, d'une valeur marchande de 3380€ et comprenant :

- les vols régulier aller-retour Paris/ STO Domingo (taxes aéroport incluses)
- les transferts aller-retour en mini bus à partager STO Domingo/Cabarete
- le séjour 7 nuits en chambre double à partager en formule All Inclusive à l'hôtel club Viva Wyndham Tangerine (Cabarete).
- un forfait multi-activités Glisse : location libre (voile, kite, windsurf, surf, kayak, sup) à raison de 3 heures par jour.

Période de validité du voyage : du 15 décembre 2014 au 30 juin 2015 hors vacances scolaires toutes zones confondues. Les frais d'acheminement sur Paris ne sont pas pris en charge par l'organisateur du jeu. Les billets ne peuvent être utilisés que pendant la période de voyage indiqué au règlement. Si la réservation n'est pas effectuée durant la période de validité, le gagnant perdra son lot. Les titres de transport doivent être utilisés uniquement par le gagnant et la personne de son choix. Le gagnant et son accompagnant doivent impérativement voyager ensemble, mêmes dates, mêmes vols.

2^{ème} au 20^{ème} prix : 2 invitations au Nautic de Paris, valables du 6 au 14 décembre 2014 (valeur marchande : 30€).

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION ET D'ENVOI DE REGLEMENT

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat. Aussi, toute personne participant au jeu concours pourra obtenir sur demande à l'adresse du jeu concours les remboursements suivants :

- frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation sur la base du tarif lent en vigueur au jour de réception de la demande.
- frais de connexion à internet correspondant à la consultation du présent règlement sur une base de trois (3) minutes au tarif réduit de 0,15 euro sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de connexion au site « <http://www.jeu-fetedunautisme.com> ».

Ce remboursement sera refusé si l'internaute bénéficie d'un abonnement lui permettant un accès illimité à internet.

Ces demandes doivent être formulées au plus tard 15 jours ouvrés après la date de clôture du jeu concours.

10. PROCLAMATION DES RESULTATS

La liste des gagnants sera publiée sur le site internet et la page facebook de la Fête du Nautisme à partir du mardi 15 juillet 12h00, intégrant le prénom, nom et code postal des gagnants.

Les gagnants seront informés individuellement dans les jours qui suivent la proclamation des résultats, par courrier à l'adresse électronique communiquée sur le formulaire en ligne de participation et de la procédure à suivre pour l'obtention de leur lot.

Passé un délai de quatre (4) semaines à compter de l'envoi de ce courrier électronique resté sans réponse, aucune réclamation ne sera admise concernant l'attribution des lots.

En outre, aucune réclamation ne sera admise de la part du gagnant si celui-ci ayant été informé, n'a pas suivi la procédure requise pour l'obtention de son lot.

La remise du 1^{er} Prix (séjour en République Dominicaine) se déroulera au Nautic de Paris (6 au 14 décembre 2014) en présence du gagnant ou d'un représentant dûment désigné : l'organisateur contactera le gagnant pour fixer le jour de rendez-vous.

11. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel relatives aux participants à l'opération, demandées sur le formulaire de participation, sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu concours, conformément aux modalités du présent règlement.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information nominative le concernant dans nos fichiers. Sauf indication contraire lors de l'inscription au jeu concours (Internet et Facebook) ou opposition écrite de sa part, ces informations pourront être utilisées par l'organisateur et ses filiales afin de lui faire profiter d'autres produits et services, y compris dans le cadre de partenariats. Pour s'opposer à une telle diffusion et/ou obtenir l'adresse des destinataires, le participant doit écrire à :

Fête du Nautisme
Grand Jeu « Trouve ton style ! »
Port de Javel Haut
75015 Paris - FRANCE

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le participant, gagnant ou non gagnant, cède à l'Association Fête du Nautisme, à titre exclusif, pour la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier, le droit de reproduction, le droit de représentation, d'adaptation ainsi que les droits d'utilisation secondaire et les droits dérivés de la ou des photographies postées sur l'application du Jeu, et l'autorise à citer ses nom et prénom

dès lors que ces diffusions, publications et/ou exploitations ne portent pas atteinte directement ou indirectement aux droits de sa personnalité.

13. LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

Le présent règlement est régi par la loi française.

14. RISQUES INHERENTS A L'USAGE D'INTERNET

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus informatiques circulant sur le réseau.

La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.
